AMI FiliÃ¨res agricoles respectueuses de la ressource en eau â€“ Ã‰dition 2020

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
February 2020

Les agences de l'eau Rhin-Meuse, Seine-Normandie et RhÃ´ne-MÃ©diterranÃ©e Corse et la rÃ©gion Grand Est renouvellent leur collaboration autour de l'appel Ã manifestation d'intÃ©rÃªt dÃ©diÃ© aux filiÃ¨res agricoles respectueuses de la ressource en eau et viables Ã©conomiquement. L'ambition est de pouvoir crÃ©er de la valeur ajoutÃ©e pour les agriculteurs qui prÃ©servent la ressource en eau

Depuis maintenant 3 ans, les agences de l'eau et la rÃ©gion Grand Est encouragent le dÃ©veloppement et la structuration de filiÃ¨res agricoles respectueuses de la protection des ressources en eau. Depuis 2018, ce sont 46 dossiers qui ont Ã©tÃ© financÃ©s pour un montant total d'aides de 5,1 millions d'euros (montant encore provisoire). Pour l'Ã©dition 2019, les organisateurs ont constatÃ© que les dossiers Ã©taient plus aboutis et argumentÃ©s. Ils faisaient preuve d'innovation Ã la fois dans les cultures dÃ©ployÃ©es et les dÃ©bouchÃ©s proposÃ©s (Ã©nergie, Ã©co-matÃ©riaux). En s'appuyant sur ce constat, e convaincues de la pertinence de ce type de dÃ©marche pour concilier activitÃ©s agricoles et protection de la ressource en eau, les agences de l'eau et la rÃ©gion Grand Est lancent l'Ã©dition 2020 de l'appel Ã manifestation d'intÃ©rÃªt pour des filiÃ¨res agricoles respectueuses de la ressource en eau. L'objectif de l'appel Ã manifestation d'intÃ©rÃªt est de favoriser la crÃ©ation ou la consolidation de dÃ©bouchÃ©s permettant de dÃ©velopper et consolider la prÃ©sence de ces systÃ¨mes de cultures favorables notamment dans les zones Ã enjeux "eau" par : la mise en place de nouvelles productions respectueuses de la ressource en eau ; le dÃ©veloppement d'une marque de territoire ou d'un label "mention d'intÃ©rÃªt" permettant la valorisation Ã©conomique des produits agricoles issus de la zone Ã enjeu (captage, zones humides, prairies inondables...) ; le maintien ou le dÃ©veloppement de productions Ã bas niveau d'impact en jouant sur les dÃ©bouchÃ©s ; le maintien ou le dÃ©veloppement de productions Ã bas niveau d'impact en jouant sur les investissements amont ou aval de la production. L'appel Ã manifestation s'adresse aux collectivitÃ©s, organismes de dÃ©veloppement agricole, collectifs d'agriculteurs (GIEE, CUMA, CETA...), associations ou syndicats, coopÃ©ratives, nÃ©goces, industries, centres de gestion, distributeurs.

DÃ©pÃ´t des dossiersÂ Â avant les 30 mai 2020 (premiÃ¨re session) et 30 septembre 2020 (seconde session).